



# Procédure recommandée

**AUX PARENTS EN  
CAS DE PROBLÈME À L'ÉCOLE**

[navigateurs.csf.bc.ca](http://navigateurs.csf.bc.ca)

La plupart des problèmes qui surviennent à l'école entre parent et enseignant·e peuvent être résolus en communiquant avec l'enseignant·e et ont les meilleures chances de résolution positives lorsqu'abordés d'abord directement avec l'enseignant·e de la classe. Si nécessaire, après avoir tenté de résoudre le problème avec l'enseignant·e, la direction ou la direction adjointe pourrait être impliquée. Tout effort raisonnable doit être fait pour résoudre un problème au niveau de l'école avant de faire escalader la situation vers le bureau central du CSF. La procédure de résolution des conflits de l'école des Navigateurs décrite ici peut vous guider.

## 1. CONTACTER L'ENSEIGNANT·E

Demandez un rendez-vous avec l'enseignant·e impliqué·e pour discuter de votre problème en privé. L'objectif de cette rencontre est de définir le problème, de clarifier la question, de comprendre le point de vue de l'autre et de développer des stratégies pour remédier au problème. Si aucune solution ne peut être trouvée entre le parent et l'enseignant·e, le parent peut demander de rencontrer la direction de l'école.

## 2. CONTACTER LA DIRECTION

Suite à l'analyse de la situation, la direction peut rencontrer l'enseignant·e concerné·e en privé ou peut demander une réunion entre le parent et l'enseignant·e. L'enseignant·e peut choisir d'inclure ou non un·e représentant·e de son syndicat et le parent peut choisir d'assister à la réunion avec un·e représentant·e également. La direction d'école veillera à ce que la préoccupation soit entendue et que l'école ait la possibilité d'y répondre de manière réfléchie.

## 3. CONTACTER LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Si une résolution n'est pas trouvée avec la direction d'école, un parent pourrait souhaiter contacter le bureau central du CSF. Dès réception de l'inquiétude d'un parent, le bureau central examinera le problème.

